

La dégradation de la marche des affaires

GENÈVE. Le taux d'entreprises satisfaites de la conjoncture est passé sous le seuil des 50%.

La marche des affaires est sensiblement moins bonne dans le canton de Genève que l'an dernier à la même époque: 28% des entreprises annoncent une année médiocre voire mauvaise, alors qu'elles n'étaient que 19% dans cette situation l'an dernier. L'industrie souffre du franc fort. Selon l'enquête conjoncturelle d'automne de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), publiée hier, moins de la moitié des entreprises répondantes (48%, représentant quelque 41.000 emplois) jugent la marche des affaires satisfaisante (contre 50% en 2014) et 24% la jugent bonne à excellente (contre 31% en 2014).

Par rapport aux prévisions formulées à l'automne 2014, le nombre d'entreprises qui jugent la marche des affaires mauvaise a bondi de 2% à 9%. L'industrie souffre le plus: seules 3% des entreprises de ce secteur envisageaient l'an dernier un plus mauvais avenir; elles sont 17% à déclarer une mauvaise marche des affaires actuellement. En outre, presque une industrie sur quatre estime son volume d'affaires médiocre.

L'optimisme des entreprises quant au futur est des plus mesurés. Elles sont particulièrement pessimistes sur le moyen terme (au-delà de six mois): elles ne sont que 56% à s'attendre à des affaires satisfaisantes voire bonnes, contre 69% l'an dernier.

En moyenne, seules 28% des entreprises répondantes ne constatent aucun effet du franc fort. Ce pourcentage recouvre une situation très contrastée entre les industries (13% dans ce cas), et les sociétés de services, qui ne sont pas affectées dans 31% des cas. Les entreprises souffrent d'autant plus du franc fort qu'elles exportent.

Un très petit nombre d'entre elles tirent cependant leur épingle du jeu et constatent un impact positif, particulièrement dans le groupe des entreprises fortement exportatrices. Pour contrer les effets du franc fort, une entreprise sur deux (47%) baisse ses prix de vente; cette proportion atteint même 57% dans l'industrie.

La deuxième mesure prise est la prospection de nouveaux marchés. Dans l'industrie, près d'une société sur trois a recouru à la réduction des effectifs (27%) et 12% ont déplacé leur production à l'étranger. Peu nombreuses sont toutefois les entreprises qui ont baissé les salaires ou augmenté les horaires de travail.

«Les industries, dont la majorité sont exportatrices, ont souvent conclu leurs contrats pour des durées fixes. Pour certaines d'entre elles, les effets du franc fort ne se sont fait sentir qu'en cours d'année, voire n'apparaîtront qu'à l'an prochain. C'est ce qui explique des prévisions à moyen terme pour le moins conservatrices», a commenté Jacques Jeannerat, directeur général de la CCIG. ■

Davantage de prérogatives pour l'attractivité industrielle

GENÈVE. La Fondation pour les terrains industriels reçoit des missions et des moyens supplémentaires. Soutien au PAV.

SÉBASTIEN RUCHE

La Fondation pour les terrains industriels (FTI) va investir 162 millions de francs pour acquérir des terrains et des immeubles situés en zone industrielle, appartenant jusqu'à maintenant à l'Etat. Les zones industrielles existantes seront transformées en «écoParcs», plus denses et plus durables. Objectifs: maintenir la diversité du tissu économique genevois et reloger les premières entreprises appelées à quitter le périmètre Praille Acacias Vernets - ce qui favorisera au passage le démarrage de ce projet. Le Conseil d'Etat a approuvé hier une convention d'objectifs allant dans ce sens.

Avec cette convention, la Fondation pour les terrains industriels élargit son périmètre d'action, de deux façons. «D'une part en acquérant et en aménageant des terrains en périphérie, et d'autre part en achetant le foncier des entreprises appelées à quitter le PAV», explique Charles Spierer, président de la fondation de droit public créée en 1958 et rattachée dorénavant au Département de l'aménagement, du logement et



YVES CRETEGNY. Les zones industrielles seront densifiées et rendues plus durables.

de l'énergie (DALE), dirigé par Antonio Hodgers.

La FTI va donc investir 162 millions de francs pour acquérir des actifs de l'Etat situés dans des zones industrielles (mais hors du PAV). Soit 23 parcelles pour plus de 700.000 m² de surface et 28 bâtiments. L'investissement se concrétisera en deux phases, avec un montant de 100 millions versé à l'Etat d'ici la fin de l'année. Par la suite, 62 millions seront affectés au démarrage du PAV, via un fonds contrôlé par l'Etat. Ces capitaux permettront de déplacer les entreprises qui devront quitter le périmètre Praille Acacias Vernets - probable-

ment de 30% à 40% des 1500 entreprises situées dans le PAV, en priorité celles qui occupent beaucoup de surface - les sociétés industrielles, donc.

Et où iront ces entreprises? Dans les zones industrielles du canton que la FTI veut moderniser et densifier.

En plus du démarrage du PAV, on touche ici un deuxième enjeu, également de taille. Les 4305 entreprises installées dans les 53 zones industrielles du canton fournissent plus de 58.000 emplois et près de 16% du PIB genevois. Or ces 714 hectares de terrain ne sont pas extensibles, pour deux raisons. Il n'est pas possible de transformer des zones à bâtir, qui sont de toute façon en situation de pénurie, et Berne refuse que des sols agricoles soient utilisés dans ce but.

La solution retenue à Genève consiste donc à densifier les zones industrielles, tout en les rendant plus durables. «L'un des moyens d'obtenir cela passe par la mutualisation des ressources (parkings, chauffage à distance, crèches, cafétérias, etc) et une meilleure intégration des entreprises avec les

communes qui accueillent», résume Yves Cretegnny, directeur général de la FTI.

Nouveauté, la FTI réalisera les équipements (routes, etc) de ces «écoParcs» industriels, une tâche auparavant dévolue à l'Etat. Pour cela, la fondation possède un budget de 180 millions sur les 20 prochaines années.

En échange de ces nouvelles missions, la FTI sera autorisée à conserver la taxe, dont le montant restera stable, assure la FTI: entre 9 et 15 francs par m² et par an selon les zones, pour du terrain vierge équipé.

Le maintien de la diversification du tissu économique genevois constitue un autre axe déterminant de cette stratégie. L'idée est ici de demeurer attractif pour tous les secteurs d'activité, pas seulement le tertiaire. Le foncier et l'immobilier à vocation industrielle sont particulièrement visés. ■

L'ETAT RECEVRA
D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE
100 MILLIONS DE FRANCS
DE LA PART DE LA FTI.

Trop faibles capitaux privés à Neuchâtel

CONSTRUCTION. Les perspectives sont plutôt bonnes pour la branche de la construction dans le canton de Neuchâtel. Mais le secteur récolte encore trop peu d'investissements privés, selon une étude présentée hier.

C'est un travail conjoint de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, des services de statistique et de l'économie de l'Etat de Neuchâtel, et de la Banque cantonale neuchâteloise. L'étude n'offre pas de «scoop» mais brosse un panorama de la branche.

Le canton compte un peu moins d'un millier d'entreprises de construction dont seulement 15% dans le gros oeuvre et le génie civil. La plupart sont petites, comme à l'échelle suisse: 90% ont moins de dix collaborateurs et aucune n'en a de plus de 250.

Les petites et moyennes entreprises neuchâteloises sont pénalisées par l'évolution des appels d'offres pour les marchés publics. Inquiétude supplémentaire: les dépenses publiques ne suffisent pas à compenser le niveau «anémique» de l'investissement privé. Ce dernier a grimpé d'un cinquième à 2586 francs par habitant de 2011 à 2013, mais il reste deux fois moins élevé que pour Fribourg, Vaud ou Berne. - (ats)

Pas d'exode des multinationales en vue

RIE III. Optimisme hier lors du séminaire annuel de PwC réunissant plus d'une centaine de cadres de groupes transnationaux basés en Suisse occidentale.

Suite de fortes pressions principalement en provenance de l'Union européenne, la Suisse a dû se résigner à abandonner prochainement son système des cinq statuts fiscaux spéciaux. Cette particularité bien helvétique permet d'adapter la fiscalité des entreprises en fonction de leurs activités (et non de leur nationalité comme souvent mis en avant à tort). Cet abandon des statuts spéciaux interviendra dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) laquelle sera débattue au parlement fédéral dès le mois de décembre. Pour préparer ces débats législatifs, le Conseil fédéral a rédigé un message à l'attention des parlementaires.

Même si le pouvoir législatif doit encore débattre et se mettre d'accord sur le détail des lois proposées, les grands axes sont déjà clairs: abandon des statuts spéciaux et abaissement significatif du taux d'imposition sur le profit des sociétés dites «ordinaires» (sans statut). Cette réforme de la fiscalité des entreprises devrait mettre fin à plusieurs années de grandes incertitudes... à moins que le peuple n'en décide autrement par le biais d'un référendum.

En supposant que tout se passe comme prévu et que la proposition du Conseil fédéral ne fasse l'objet que des retouches parlementaires, les entreprises multinationales établies en Suisse s'y retrouveront-elles et resteront-elles en Suisse? Cette question a été un des sujets phares lors de

l'évènement annuel de PwC qui s'est tenu hier à Genève. Ce séminaire intitulé cette année «Suisse: atteindre et maintenir la croissance dans un environnement turbulent» a réuni plus d'une centaine de cadres triés sur le volet et employés par des sièges d'entreprises multinationales basées en Suisse occidentale. C'est dans ce cadre que L'Agefi a interviewé Daniel Gremaud, Associé PwC et responsable pour ce cabinet des services légaux et fiscaux en Suisse occidentale.

Les sociétés dites «principales» (le statut fiscal spécial le plus attractif) paient actuellement environ 6% à 9% d'impôts sur le profit; avec la RIE III, elles devront payer environ 13% à 15% en Suisse occidentale. En combinant cela avec le franc fort et le vote contre l'immigration de masse, vous attendez-vous à un exode des multinationales?

Dans le monde actuel, le taux fiscal n'est plus le critère unique pour localiser des quartiers généraux. La transparence et l'acceptabilité internationale sont des critères tout aussi importants. Par conséquent, en tenant compte de tous ces facteurs, les taux issus de la RIE III seront compétitifs. De plus, ils sont clairement acceptables à long terme pour les finances publiques ce qui n'est pas le cas de nos compétiteurs européens. En outre, grâce au «step-up» (ndlr: disposition transitoire relatives au traitement des réserves latentes et des plus-values),



DANIEL GREMAUD. Le taux de 13% à Genève est absolument nécessaire pour retenir les entreprises étrangères.

des déductions supplémentaires seront offertes aux sociétés à statut afin de leur permettre d'atténuer les effets de la RIE III à court terme. Et il y aura en plus de nouvelles déductions comme «l'innovation/patent box» qui permettra d'encourager fiscalement les activités de recherche et l'innovation. Si, malgré cela, des sociétés étrangères quittent la Suisse, ce ne sera pas pour des raisons fiscales mais pour d'autres raisons économiques.

Dans une large mesure, la RIE III est le résultat des attaques de l'Union européenne. Comment est-ce que cette dernière a réagi au contenu du message du Conseil fédéral?

En effet, c'est l'Union européenne qui a été l'élément déclencheur de notre réforme fiscale mais, par la suite, c'est l'OCDE qui a repris les choses en main notamment dans le cadre du projet BEPS (ndlr: lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert illicite des bénéfices). Autre-

ment dit, si la version finale de la RIE III est en accord avec les principes de l'OCDE et du BEPS, elle sera nécessairement satisfaisante pour l'Union européenne. C'est notamment pour cette raison que «l'innovation/patent box» préconisée dans le message du Conseil fédéral respecte scrupuleusement les recommandations de l'OCDE.

Genève «préconise» un taux d'imposition de 13% sur le profit en précisant que certaines conditions (modification de la pérequisition financière, soutien important de la Confédération) sont nécessaires pour atteindre ce taux. Pensez-vous que ce taux de 13% est réaliste?

Je pense que Genève n'a tout simplement pas le choix. Ce taux de 13% est absolument nécessaire pour retenir les entreprises étrangères. En plus, le canton de Vaud est très avancé dans la direction d'un taux à 13,79%.

Selon le message du Conseil fédéral, les «patent/licence boxes» et les super-déductions pour les dépenses de R&D seront à définir par les cantons. Est-ce que cela ne pas complexifier outre-mesures l'application de ces mesures?

Peut-être mais cette approche cantonale a l'avantage de la souplesse et de pouvoir coller aux caractéristiques de chaque canton. Par ailleurs, il aurait quand même été souhaitable que ces déductions puissent également être

prévues au niveau fédéral.

A votre avis, quels sont les points clés qu'il faudrait changer dans le message du Conseil fédéral?

Il me paraît important de réintégré le NID (déduction des intérêts notionnels sur les fonds propres supérieurs à la moyenne, ndlr) car cette déduction profite à toutes les entreprises y compris les petites et moyennes entreprises. En plus, cette mesure encourage les entreprises à réinvestir leurs profits plutôt qu'à verser des dividendes, et par conséquent, cela sera positif pour l'emploi et l'économie en général. Néanmoins, il faut laisser de l'autonomie aux cantons car, pour certains cantons comme Genève, cette mesure n'est tout simplement pas envisageable actuellement en raison de l'état de ses finances. Par contre, pour le canton de Vaud, cette mesure est hautement souhaitable d'un point de vue économique. Dans le cas où cette mesure serait trop coûteuse, on pourrait très bien la financer par l'abandon de la suppression du droit de timbre d'émission car cette suppression n'est pas absolument indispensable et urgente.

INTERVIEW:
PHILIPPE D. MONNIER

LE TAUX FISCAL N'EST PLUS
LE CRITÈRE UNIQUE
DANS LE MONDE ACTUEL
POUR LOCALISER
DES QUARTIERS GÉNÉRAUX.